

Quelle incidence si je suis absent(e) à un cours par téléphone ?

Si vous n'êtes pas présent(e) lors d'une réunion planifiée car vous n'avez pas anticipé votre indisponibilité ou que le report de la réunion est impossible car déjà reportée précédemment, vous serez noté(e) absent(e) pour cette étape.

La date et le contenu de la prochaine réunion ne seront pas modifiés.

Dans le cadre d'une formation professionnelle, votre assiduité comme l'ensemble de vos indicateurs, est visible par votre service formation.



From:

<https://faq.e-exercises.com/> - **FAQ - Accueil**

Permanent link:

<https://faq.e-exercises.com/doku.php?id=fr:telephone:absence>

Last update: **2025/01/17 11:48**

